

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERRUYES

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 9

Votants : 13

Courriel : verruyes@ccsudgatine.fr

Tel Mairie: 05/49/63/21/22

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, le Conseil Municipal de la Commune de VERRUYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Mr Patrick CAILLET, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Mr Patrick CAILLET, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 15 novembre 2024

Présents : M. Patrick CAILLET, M. Didier COUPEAU, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS. Mme Christine GOULDING, Mme Véronique AVELINE, M. William RUSSEIL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Dolorès BRAULT qui a donné pouvoir à Mme Véronique AVELINE
M. Aurélien BRAULT qui a donné pouvoir à M. Franck RIDET
Mme Michèle BIEN qui a donné pouvoir à M. William RUSSEIL
Mme Estelle DAVENEL qui a donné pouvoir à Mme Cécilia ROCHEFORT

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, M. William RUSSEIL a été désigné secrétaire de séance.

2024-161 – ACHAT D'UN LAMIER POUR LES SERVICES DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 octobre 2024 (2024-155), le conseil municipal a fait l'acquisition des matériels suivants :

- Tracteur neuf de marque New Holland 110 chevaux (devis pour un montant HT de 71 500, 00 €, soit 85 800, 00 € TTC reprise du tracteur Massey Ferguson incluse pour un montant de 27 500, 00 € HT.
- Débroussailleuse de marque KUHN POLYLONGER 5050 SP pour un montant de 32 500, 00 € HT, soit 34 200, 00 € TTC incluant la reprise du broyeur HAWK pour un montant HT de 4 000, 00 €

Au cours des débats, les élus sont convenus que seule une taille latérale permet de contenir la haie en largeur et qu'il est recommandé d'utiliser du matériel qui n'éclate pas les branches. En effet, l'épareuse et les broyeurs sont peu adaptés à la taille des arbres et des haies champêtres et peuvent les endommager irréversiblement, portant ainsi atteinte à la biodiversité.

Aussi, le conseil municipal a demandé à Monsieur le Maire et à l'adjoint à la voirie de privilégier l'entretien vertical des haies et les tailles d'élagage des arbres à l'aide d'outils bien affûtés qui permettent une coupe franche tels que les différents types de lamiers. Il leur est demandé de présenter, au plus proche conseil municipal, des devis sur l'acquisition d'un lamier.

Monsieur le Maire, a présenté des devis au conseil municipal pour l'acquisition du matériel suivant.

- Lamier d'élagage neuf Kirogn (devis du 5 novembre 2024 pour un montant HT de 13 500, 00 €, soit 16 200, 00 € TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de l'acquisition du matériel suivant :

- Lamier d'élagage neuf Kirogn (devis du 5 novembre 2024 pour un montant HT de 13 500, 00 €, soit 16 200, 00 € TTC)

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette délibération

POUR	13	M. Patrick CAILLET, Mme Michèle BIEN, M. William RUSSEIL, M. Didier COUPEAU, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	
NE PREND PAS PART AU VOTE	0	

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

2024-162 : RESILIATION AMIABLE DU BAIL COMMERCIAL DU RESTAURANT DU PLAN D'EAU

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a conclu un bail commercial du bâtiment communal à usage commercial de café-bar, restaurant au lieu-dit « Les Chabossières » au plan d'eau du Prieuré avec la SAS SAM'S BURGER représentée par Monsieur Samuel DANDIN, demeurant 53, avenue de Lozon à 79200 POMPAIRE, agissant en qualité de Président.

Le bail a pris effet au 7 juillet 2023.

Le 13 novembre 2024, au cours d'un entretien avec Monsieur le Maire, Monsieur Samuel DANDIN a fait part des difficultés financières liées au peu d'activités à partir du mois de septembre jusqu'au mois d'avril.

Monsieur le Maire a informé Monsieur Samuel DANDIN que la somme de 3 000, 00 € restait due et que le Trésor Public procédait au recouvrement.

Monsieur Samuel DANDIN a sollicité la résiliation amiable suggérée par Monsieur le Maire afin d'éviter que la dette locative ne s'aggrave pas, ce qui serait préjudiciable pour les deux parties. Par lettre en date du 16 novembre 2024, Monsieur Samuel DANDIN confirme sa « *demande de rupture de bail commercial à l'amiable effectif au 1 décembre 2024 pour le restaurant l'eldorado* ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** de la résiliation amiable du bail commercial à compter du 1^{er} décembre 2024.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette délibération.

POUR	11	M. Patrick CAILLET, Mme Michèle BIEN, M. William RUSSEIL, M. Didier COUPEAU, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	M. Franck RIDET
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	Mme Estelle DAVENEL

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

2024-163 : INDIVIDUALISATION DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les services de la mairie ont reçu des demandes de subventions et propose de procéder à l'individualisation des subventions pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Cotisation SYPOVE 2024 : montant attribué : 67, 00 €

POUR	8	M. Patrick CAILLET, Mme Michèle BIEN, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, M. Aurélien BRAULT, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	4	Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Véronique AVELINE. Mme Dolorès BRAULT Mme Christine GOULDING
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- MFR Bournezeau : montant attribué : 30,00 €

POUR	11	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- Les Godillots Gâtinais : montant attribué : 500, 00 €

POUR	11	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- Radio Gâtine : montant attribué : 100, 00 €

POUR	8	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Wilfried METAIS,
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	4	Mme Michèle BIEN, Mme Véronique AVELINE, Mme Dolorès BRAULT, M. Franck RIDET
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- Comité des fêtes de Verruyes : montant attribué : 900, 00 €

POUR	11	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- La Gaule Verruyquoise : montant attribué : 614, 19 €

POUR	12	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE, M. Didier COUPEAU.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	0	

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- Amicale des donneurs de sang Verruyes/St-Georges/Clavé : montant attribué : 200, 00 €

POUR	12	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE, M. Didier COUPEAU.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	0	

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- Handball Champdeniers-Mazières : montant attribué : 300, 00 €

POUR	11	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- Judo CMC Mazières : montant attribué : 300, 00 €

POUR	11	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- Les Jardins de Wally (Saint-Pardoux) : montant attribué : 300, 00 €

POUR	10	M. Patrick CAILLET, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	1	M. William RUSSEIL
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- Collège Thabault (voyage scolaire à Paris) : montant attribué : 420, 00 €

POUR	11	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- Resto du Cœur 79 : montant attribué : 300, 00 €

POUR	11	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- Verruyes Sport Santé : montant attribué : 400, 00 €

POUR	11	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE,
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU.

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- Gâtisport Verruyes : montant attribué : 200, 00 €

POUR	11	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- Tennis Club Sud-Gâtine (Saint-Pardoux) : montant attribué : 200, 00 €

- POUR	10	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	2	M. Didier COUPEAU, Mme Cécilia ROCHEFORT

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

21 h 51 Monsieur le Maire suspend la séance pour entendre l'avis d'un administré. 21 h 52 reprise des débats.

- Banque alimentaire des Deux-Sèvres : montant attribué : 300, 00 €

POUR	11	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- ACCA de Verruyes : montant attribué : 360, 00 €

POUR	11	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- Verruyes Aqua Nordic : montant attribué : 500, 00 €

POUR	11	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- Fonds d'Aide aux Jeunes (Département des Deux-Sèvres) : montant attribué : 100, 00 €

POUR	11	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- AICM (Mazières en Gâtine) : montant attribué : 100, 00 €

POUR	11	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU
RESULTAT DU VOTE	Adopté	

- APF France Handicap 79 : montant attribué : 0 €

POUR	0	
CONTRE	10	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, , Mme Estelle DAVENEL, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE, M. Franck RIDET,
ABSTENTIONS	2	Mme Michèle BIEN, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Rejeté
-------------------------	---------------

- Convention Imagin'gâtine (coorganisée par l'association Nanachi et le Réseau Lecture Nomades) : montant attribué : 160, 00 €

POUR	11	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- FC Sud-Gâtine : montant attribué : 450, 00 €

POUR	11	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- CLÉ (Association Communiquer Lire Écrire) : montant attribué : 0 €

POUR	0	
CONTRE	11	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Estelle DAVENEL, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE, M. Franck RIDET, M. Didier COUPEAU
ABSTENTIONS	2	Mme Michèle BIEN, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO
NE PREND PAS PART AU VOTE	0	

RESULTAT DU VOTE	Rejeté
-------------------------	---------------

Pour les associations et organismes suivants :

- JPV79-86-87 Familles endeuillées par le décès d'un enfant
- SOLFAEH 86 (Solidarité pour les familles d'enfants hospitalisés)
- AMF Téléthron
- Fredon Deux-Sèvres
- UDAF79 (Union Départementale des Associations Familiales)
- MAM Bulle d'enfants (La Crèche)
- AFSEP (Association Nationale de Patients des sclérosés en plaques)
- France Alzheimer 79
- France ADOT (dons d'organe et de moelle osseuse)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Rejette les demandes de subventions

POUR	11	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE		
ABSTENTIONS	1	Mme Michèle BIEN
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette délibération.

POUR	11	M. Patrick CAILLET, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, , Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	1	M. Wilfried METAIS
ABSTENTIONS		
NE PREND PAS PART AU VOTE	1	M. Didier COUPEAU

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

2024-164 VALIDATION DE L'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DES MATERIELS POUR LA VOIRIE

Monsieur le Maire, rappelle que pour financer l'acquisition du matériel de voirie (délibération n° 2024-155) qu'il a proposé au conseil municipal de délibérer sur ces acquisitions en ayant recours à l'emprunt ou aux fonds propres et présente conjointement les deux délibérations (2024-156 et 2024-157).

Monsieur le Maire rappelle qu'il ressort en 2025 et 2026 des indicateurs d'endettement tout à fait favorables pour la commune, avec de nouvelles marges d'endettement disponibles pour le financement des futurs projets communaux. Les indicateurs étant favorables pour un emprunt de 100 000 € sur 10 ans ou 12 ans, ces indicateurs seront également favorables si les élus décident de retenir un emprunt partiel ou total.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que l'acquisition peut être effectuée sur les fonds propres de la commune, que toutefois, s'agissant d'un investissement de matériel dont la durée d'utilisation est de 10 ans à 12 ans, le recours à un emprunt serait une option à retenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a mandaté la Commission Finances, sous la responsabilité de Monsieur le maire, pour étudier toutes les possibilités de financement (emprunt ou/et auto-financement, partiel ou total), et présenter les résultats de cette étude à la prochaine réunion du conseil municipal, accompagnés d'une proposition de délibération.

La commission des finances avait envisagé de recourir à l'emprunt et a étudié les propositions de financement par les organismes financiers suivants :

- Crédit Agricole : Montant 136 000,00 € sur 144 mois au taux de 3,4500 % et sur 120 mois au taux de 3,3600 %
- Caisse d'Épargne : Montant 136 200,00 € sur 144 mois au taux de 3,6600 % et sur 120 mois au taux de 3,5700 %

Au cours des débats, les élus ont souhaité poursuivre les études de financement en tout ou partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Mandate** la Commission Finances, sous la responsabilité de Monsieur le maire, pour étudier toutes les possibilités de financement (emprunt ou/et auto-financement, partiel ou total), et présenter les résultats de cette étude à la prochaine réunion du conseil municipal, accompagnés d'une proposition de délibération.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette délibération.

POUR	13	M. Patrick CAILLET, Mme Michèle BIEN, M. William RUSSEIL, M. Didier COUPEAU, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE		
ABSTENTIONS	0	
NE PREND PAS PART AU VOTE	0	

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

2024-165 : DECISION MODIFICATIVE N° 3

DECISION MODIFICATIVE : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ET GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'après l'attribution des subventions, il convient de procéder à une décision modificative n°3 pour financer ces décisions budgétaires.

Que, par ailleurs, le conseil municipal par délibération, du 28 octobre 2024 (2024-153) a décidé d'accorder aux stagiaires à partir de la première semaine de stage, après avis des agents encadrants ou tuteurs, l'octroi de cartes cadeaux de 30 euros par semaine de stage effectué pour la commune de Verruyes à effet au 1^{er} janvier 2024 suite à la délibération d'attribution des subventions et l'attribution d'une gratification pour les stagiaires,

Qu'une stagiaire est bénéficiaire de cette gratification pour un stage effectué au service administratif de la mairie pour la période du 13 mai 2024 au 17 juin 2024 et qu'elle remplit les conditions d'octroi de la gratification pour un montant de 120,00 €.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à un virement de crédit y ajoutant la subvention accordée au fonds de solidarité logement, relevant du conseil départemental pour un montant de 100 € (Délibération du 28 octobre 2024 n° 2024-152).

Sur le plan comptable, les dépenses relatives à ces décisions seront imputées en dépenses de fonctionnement.

Virement de crédit :

Section	Chapitre	Article	Nature	Montant
Fonctionnement Dépenses	65	65748	Subventions	+7621, 19 €
Fonctionnement Dépense	65	65741	Gratification de stage	+ 120.00€

DECISION MODIFICATIVE : ACHAT D'UN TRACTEUR, D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE ET D'UN LAMIER

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient, après l'acquisition du tracteur, de la débroussailleuse et du lamier, de procéder à un virement de crédit entre sections pour régler l'avance de 10 %, soit 13 620, 00 €.

Sur le plan comptable, les dépenses relatives à ces achats seront imputées en recette d'investissement et en dépense d'investissement.

Afin d'intégrer ces écritures, il convient de procéder à un transfert de crédit comme suit :

Virement d'ordre :

Section	Chapitre	Opération	Article	Nature	Montant
Fonctionnement Dépense	023				+ 13 620.00€
Investissement recette	021				+ 13 620.00€
Investissement recette	041		238	Remboursement de l'avance	+ 13 620.00€
Investissement dépense		OP188	238	Avance sur solde	+ 13 620.00€
Investissement dépense	041		2157	Remboursement de l'avance	+ 13 620.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** la décision modificative n°3 comme suit :

Virements de crédit :

Section	Chapitre	Article	Nature	Montant
Fonctionnement Dépenses	65	65748	Subventions	+7521, 19 €
Fonctionnement Dépense	65	65741	Gratification de stage	+ 120.00€

Section	Chapitre	Opération	Article	Nature	Montant
Fonctionnement Dépense	023				+ 13 620.00€
Investissement recette	021				+ 13 620.00€
Investissement recette	041		238	Remboursement de l'avance	+ 13 620.00€
Investissement dépense		OP188	238	Avance sur solde	+ 13 620.00€
Investissement dépense	041		2157	Remboursement de l'avance	+ 13 620.00€

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette délibération.

POUR	12	M. Patrick CAILLET, Mme Michèle BIEN, M. William RUSSEIL, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, Mme Véronique AVELINE, M. Wilfried METAIS
CONTRE		
ABSTENTIONS	1	M. Didier COUPEAU
NE PREND PAS PART AU VOTE	0	

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

2024-166 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Direction Départementale des Territoires, a par lettre datée du 7 mars 2024 informé la commune que *le « plan d'eau n'ayant eu aucune autorisation administrative lors de sa construction et étant situé en travers de cours d'eau, se trouve en conséquence en situation irrégulière »*

La Direction Départementale des Territoires, au vu de ces éléments demande à la commune de procéder :

- soit en procédant à la suppression du plan d'eau et à la remise en état du site dans sa configuration d'origine, après validation par les services de la DDT d'un dossier technique de remise en état ;
- soit en déposant auprès de la DDT un nouveau dossier d'autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement, notamment au titre des rubriques du tableau de l'article R.214-1 du code de l'environnement qui figure en annexe.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir, comme tous les ans le font les Maires, demandé aux services préfectoraux de bénéficier de la dérogation à l'interdiction de destruction des grands cormorans. Que cette autorisation de déroger est toujours accordée.

2024-788

Par lettre en date du 22 octobre 2024, la Direction Départementale des Territoires a refusé cette dérogation au motif suivant : « *Votre plan d'eau a fait l'objet d'un courrier en date du 7 mars 2024. Il précise que ce plan d'eau n'est pas régulier sur le plan administratif compte tenu de sa connexion au cours d'eau, et que par conséquent, il ne rentre pas dans les deux catégories visées ci-dessus* »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cet arrêté du 22 octobre 2024 contenait les délais et voies de recours et qu'il fait donc grief. Il propose au conseil municipal de désigner un cabinet d'avocats pour représenter la commune dans une procédure qu'elle est contrainte d'intenter pour préserver le plan d'eau

Après un débat sur l'opportunité d'ester en justice ou de poursuivre les négociations avec la direction départementale des territoires, le syndicat mixte du bassin versant de la sèvre niortaise et l'agence de l'eau,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la proposition du recours contre l'arrêté du 22 octobre 2024 qui précise que le plan d'eau n'est pas régulier sur le plan administratif compte tenu de sa connexion au cours d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Rejette** la proposition de saisir le Tribunal Administratif à l'encontre de l'arrêté du 22 octobre 2024
- **Demande** que le conseil municipal, sous la responsabilité de Monsieur le Maire reprenne les discussions avec la direction départementale des territoires, le syndicat mixte du bassin versant de la sèvre niortaise et l'agence de l'eau.


POUR	10	M. Didier COUPEAU, Mme Cécilia ROCHEFORT, Mme Christine GOULDING, Mme Dolorès BRAULT, M. Aurélien BRAULT, Mme Marie-Isabelle DA SILVA CARVALHO, Mme Estelle DAVENEL, M. Franck RIDET, M. Wilfried METAIS, Mme Véronique AVELINE.
CONTRE	3	M. Patrick CAILLET, Mme Michèle BIEN, M. William RUSSEIL
ABSTENTIONS	0	
NE PREND PAS PART AU VOTE	0	

RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	---------------

La séance est levée à 23 heures

Verruyes, le 20 novembre 2024

M. William RUSSEIL
Secrétaire de séance



M. Patrick CAILLET
Maire

